



Rupture conventionnee mes droits

Par **corinne08**, le **18/07/2014** à **17:00**

Bonjour
Comment se passe une rupture conventionnelle
Le patron a t il a payer qq chose
Comment elle se calcul
Merci

Par **Lag0**, le **18/07/2014** à **18:56**

Bonjour,
Pour une rupture conventionnelle, l'employeur doit verser au salarié une indemnité qui est au minimum l'indemnité légale de licenciement ou celle prévue à la convention collective si elle est plus avantageuse pour le salarié.

Par **corinne08**, le **18/07/2014** à **22:41**

Merci mais ça ne me dis pas la somme ou comment la calculer

Par **Lag0**, le **18/07/2014** à **22:46**

Une petite recherche sur "indemnité légale de licenciement" vous aurait permis rapidement de

voir de quoi il s'agit :

un cinquième de mois de salaire par année d'ancienneté, auquel s'ajoutent deux quinzièmes de mois par année au-delà de 10 ans d'ancienneté.

En ce qui concerne la convention collective (que vous n'indiquez pas), comme je ne suis pas devin, je ne peux pas vous dire si elle est plus avantageuse que cela...